

12 **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

21 Numéro de dépôt: 83402264.2

51 Int. Cl.³: A 41 H 3/00
A 41 D 27/10

22 Date de dépôt: 23.11.83

30 Priorité: 08.12.82 FR 8220566
07.01.83 FR 8300179

43 Date de publication de la demande:
27.06.84 Bulletin 84/26

84 Etats contractants désignés:
AT BE CH DE GB IT LI LU NL SE

71 Demandeur: Montalto, Antonello
48, rue de Berri
F-75008 Paris(FR)

72 Inventeur: Montalto, Antonello
48, rue de Berri
F-75008 Paris(FR)

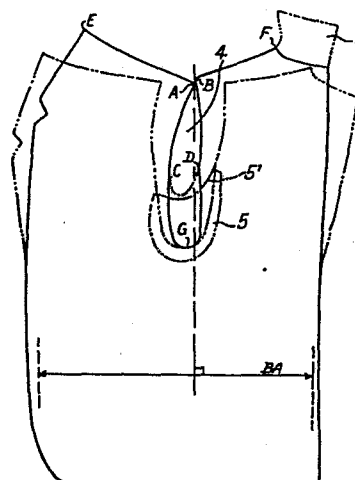
74 Mandataire: Chevallier, Robert Marie Georges
Cabinet BOETTCHER 23, rue La Boétie
F-75008 Paris(FR)

54 Procédé de tracé, de coupe et de confection, de vêtements et de manches pour la partie supérieure du corps et vêtements réalisés par ce procédé.

57 Procédé de tracé, de coupe et de confection, de vêtements et de manches pour la partie supérieure du corps et vêtements réalisés par ce procédé.

Dans la largeur de la mesure de bassin (BA) accrue des surlargeurs nécessaires de piqûre et de boutonnage, on trace la partie supérieure de la veste en plaçant sur une perpendiculaire à la ligne de bassin (BA) les points supérieurs (A,B) du contour d'emmanchure (4) et on prolonge celle-ci par une fente (C G D) que l'on maintient ouvert à l'aide d'une pièce rapportée (5) dont le bord supérieur reconstitue la partie manquante du contour d'emmanchure (4) et qui redonne à la mesure de poitrine sa dimension habituelle, ce qui fait que la moitié de la veste est réalisée en une seule pièce avec une économie notable de tissu et de longueur de piqûres.

Fig.6



Procédé de tracé, de coupe et de confection, de vêtements et de manches pour la partie supérieure du corps et vêtements réalisés par ce procédé.

L'invention a pour objet un procédé de tracé et de coupe d'étoffe pour la confection de vêtements destinés à couvrir la partie supérieure du corps comme les vestes, manteaux, gilets, etc... ainsi que les manches qui font partie
5 de ces vêtements quand ceux-ci en comportent.

Le but principal de l'invention est d'apporter un procédé de tracé et de coupe qui procure par rapport au procédé classique une économie notable d'étoffe et une réduction appréciable du temps consacré à l'exécution des
10 piqûres.

Pour que l'invention soit bien comprise, il est nécessaire de commencer par rappeler en quoi consiste la méthode classique de tracé et de coupe d'une veste, par exemple, et d'une manche.

15 Au cours des explications qui vont suivre, on se reportera aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue qui montre en réduction, à l'échelle de 1/5 environ, le tracé classique de trois pièces composant une moitié d'une veste,

20 - les figures 2 et 3 sont respectivement des vues qui montrent en réduction le tracé classique de deux pièces composant une moitié d'un vêtement, la figure 2 se rapportant à une veste et la figure 3 à une robe,

- la figure 4 est une vue composée pour expliquer
25 l'idée inventive sur laquelle repose le procédé de l'invention,

- la figure 5 est une vue qui montre en réduction à l'échelle de 1/5 environ le tracé d'une veste conformément au procédé de l'invention et qui sert à expliquer la confec-
30 tion de cette veste selon l'invention,

- la figure 6 est une vue partielle qui montre en cours de confection, la veste de la figure 5,

- les figures 7, 8, 9 sont respectivement deux vues de côté et une vue de dos d'une veste confectionnée
35 conformément à l'invention, les figures 8 et 9 montrant des

variantes de réalisation,

- la figure 10 est une vue analogue à la figure 5 montrant une autre variante de réalisation,

- la figure 11 est un croquis servant à expliquer la mise en oeuvre d'un mode préféré de tracé de coupe et de confection, selon l'invention,

- la figure 12 est une vue analogue à la figure 4 mais se rapportant à une manche et servant à montrer l'avantage du procédé de l'invention pour le tracé, la coupe et la confection de cette manche,

- la figure 13 est un croquis servant à expliquer un mode préféré de tracé de coupe et de confection d'une manche selon l'invention,

- la figure 14 est une vue analogue à la figure 5 montrant un aspect plus général de l'invention quand on l'applique à une veste de femme.

Dans ce qui suit, on considèrera, ainsi qu'il est habituel dans les cours de coupe, uniquement la moitié d'un vêtement composée du devant et du dos jusqu'à la couture verticale du milieu du dos.

La figure 1 montre un tracé classique de coupe en trois parties comprenant un devant 1, un dos 2 et une pièce intermédiaire 3 qui se trouve sous l'emmanchure 4. En raison de leur tracé ces trois pièces ne sont pas jointives. En fait, même si leur tracé permettait de les mettre jointives, on est obligé de les espacer pour pouvoir les découper convenablement à l'aide des moyens mécaniques (scie à ruban) de découpe des matelas d'étoffe. En outre, pour les réunir par couture, il est nécessaire de prévoir une surlargeur, généralement de 2 à 3 cm, pour l'exécution des piqûres.

Les figures 2 et 3 montrent deux tracés de coupe classique où il n'existe pas de pièce intermédiaire mais deux pièces composées d'un devant 1 et d'un dos 2. La figure 3 se rapporte plus exactement à un patron de robe.

L'invention est également applicable à ce genre de vêtement. Les mêmes observations peuvent être faites au sujet de l'espacement de ces pièces.

Dans les trois exemples classiques des figures 1

à 3, la moitié du vêtement s'obtient par couture des trois ou des deux pièces et par la fermeture de l'emmanchure par une piqûre réunissant les bords AE et BF. Dans ce qui suit, on considèrera spécialement les deux points A, B qui sont
5 les deux points supérieurs du contour de l'emmanchure.

On ne tiendra pas compte des pinces qui sont habituelles ou spéciales selon la conformation des personnes et que l'invention ne concerne pas directement.

Il est connu, par ailleurs, que dans les ensem-
10 bles de mesures normalisées relatives aux différentes tailles des vêtements de confection, la mesure la plus importante en nombre de centimètres est celle du tour de poitrine que l'on appelle plus simplement la poitrine. Par exemple, il est admis pour la taille 48 que la poitrine (plus exacte-
15 ment la demi-poitrine puisqu'on ne considère toujours qu'une moitié du vêtement) doit avoir une valeur de 54 cm (48 cm + 5 ⁷cm pour l'aisance) alors que le bassin doit avoir une valeur de 51 cm. En fait, la mesure de poitrine est toujours supérieure de plusieurs centimètres à la mesure de bassin.

20 Si l'on rassemble les trois pièces 1,2,3 de la figure 1 en les rapprochant pour obtenir, au niveau du bassin, la mesure BA de ce dernier, comme le montre la figure 4, en mettant les points A et B de la limite supérieure de l'emmanchure 4 respectivement chacun sur une perpendiculaire
25 à la ligne de bassin BA, on constate que les deux pièces 1, et 2 de devant et de dos, recouvrent partiellement la pièce intermédiaire 3, surtout dans la partie supérieure du vêtement, et que l'emmanchure 4 est fortement réduite en largeur. En particulier, les points A et B sont fortement rapprochés.
30 Alors que sur les tracés classiques des figures 1 et 2 ces joints A et B peuvent être espacés de 14 à 17 cm environ, après rapprochement des pièces 1, 2, 3, ils peuvent être éloignés de 2,5 à 7 cm seulement. L'emmanchure n'a donc plus
35 une largeur suffisante puisqu'on admet qu'elle doit avoir à son endroit le plus large une dimension qui peut varier selon les méthodes ou le style du vêtement mais que l'on peut prendre, ici, égale à _____

1/4 x poitrine + 2 cm, soit pour une taille 48 = 15,5 cm.

On remarquera que le rapprochement des pièces 1, 2, 3 fait ressortir une diminution notable, indiquée par des hachures, de la surface de la pièce intermédiaire 3.

5 Le procédé de l'invention consiste à tracer et à découper la moitié du vêtement en une seule pièce, à l'intérieur d'un rectangle de traçage ayant comme largeur celle de la mesure de bassin BA plus d'un côté la surlargeur nécessaire à la piqure de dos et de l'autre côté la
10 surlargeur nécessaire au boutonnage; on obtient les points A et B de la limite supérieure de l'emmanchure respectivement sur des perpendiculaires à la ligne de bassin espacées d'une distance allant de 7 cm à 0 cm ; on crée une fente en-dessous de l'emmanchure, on découpe une pièce auxiliaire
15 et on la coud aux bords de cette fente ouverte de façon à provoquer un élargissement de l'emmanchure et l'écartement des points A et B à la mesure habituelle de la poitrine.

Le procédé de l'invention procure l'avantage le plus grand quand les deux points A et B sont situés sur
20 une même perpendiculaire comme on le voit sur la figure 5 où la mesure de bassin BA est prolongée, à droite, de 1 cm pour piqure et, à gauche, de 2 cm pour boutonnage. Dans ce cas, l'économie d'étoffe est supérieure aux zones hachurées sur la figure 4 puisque les points A et B sont
25 plus rapprochés et puisque les deux piqures de couture de la pièce intermédiaire 3 avec les pièces de devant et de dos sont supprimées.

Selon le procédé de l'invention, on ne trace pas l'emmanchure 4 selon le contour A B C D avec la partie C D
30 représentée en trait mixte qui résulterait de la jonction des points C et D sur la figure 1 ; on prolonge les tracés A C et B D par le tracé d'une fente élargie avec un point G le plus bas et on coupe le long de la ligne A C G D B dessinée en trait plein sur la figure 5. On découpe séparément une pièce auxiliaire 5 que l'on coud ensuite en-
35

dessous des points C et D aux bords de la fente élargie C G D après avoir écarté les points A et B de façon à redonner à l'emmanchure 4 le contour et la largeur qu'elle a habituellement, comme représenté en trait mixte double sur la figure 5.

Après couture, la pièce auxiliaire 5 maintient l'emmanchure 4 au contour et à la largeur qu'elle a quand on a réuni ensemble les trois pièces 1, 2, 3 ou les deux pièces 1, 2 selon le procédé classique des figures 1 à 3. Le bord supérieur 5' de cette pièce auxiliaire 5 a un contour qui rétablit entre les points C et D la partie manquante du contour de l'emmanchure 4.

La figure 6 et la figure 7 montrent respectivement l'emmanchure 4 à plat, reformée à l'aide de la pièce auxiliaire 5, et cette même emmanchure 4 sur une moitié de veste obtenue par une simple piqure réunissant les bords AE et BF.

A l'exception de son bord supérieur 5' qui reconstitue, de préférence, la partie manquante de l'emmanchure, le contour de la pièce auxiliaire 5 et ses dimensions ne sont pas imposés par l'invention. Quand on a tracé la partie supérieure, c'est-à-dire la poitrine, du vêtement dans la largeur du bassin, il est nécessaire de lui rendre sa largeur souhaitable. Le mérite de l'invention est d'avoir découvert que l'on parvient facilement à ce résultat en écartant les deux côtés AC et BD de l'emmanchure grâce à une fente faite dans le bas de l'emmanchure 4 et grâce à une pièce 5 cousue avec les bords de la fente ouverte et redonnant ainsi de la largeur à la poitrine.

La figure 8 montre trois variantes de réalisation. La fente pratiquée en bas de l'emmanchure pourrait être une simple incision rectiligne et la pièce pourrait être une simple pièce triangulaire 5A dessinée en trait plein, cousue avec les bords de la fente ouverte. On pourrait pratiquer, à la place d'une incision, une fente élargie en

triangle et la pièce 5B pourrait être à contour sensiblement trapézoïdal comme dessiné en trait mixte simple. La fente pourrait être encore plus large et plus allongée et la pièce auxiliaire 5C pourrait avoir un contour en triangle allongé descendant par exemple jusqu'à la poche de la veste comme dessiné en trait mixte double.

Bien entendu, plus on agrandit la fente jusqu'à la transformer en une sorte d'ouverture, plus la pièce auxiliaire 5 devient elle-même importante et plus on perd de l'avantage apporté par l'invention en économie d'étoffe et en raccourcissement de la longueur de piqure.

On remarquera qu'une simple incision et qu'une simple pièce auxiliaire triangulaire 5A, qui comportent l'avantage le plus grand d'économie d'étoffe et de raccourcissement de piqure, ne sont pas préférés, généralement, à cause de la difficulté d'exécution de la piqure.

Une pièce 5 arrondie en association avec une fente à contour incurvé C G D comme sur la figure 5, permet une piqure en courbe continue à rayon relativement grand. Elle est préférée pour sa facilité d'exécution bien qu'elle n'apporte pas la plus grande économie d'étoffe.

Il ressort de ce qui précède que le contour de la fente et celui de la pièce auxiliaire sont en relation étroite, la seconde devant couvrir et tenir la première à l'écartement voulu. Jusqu'à présent les pièces 5, 5A, 5B, 5C ont été décrites comme des pièces symétriques ou presque symétriques par rapport à un axe passant le milieu de l'emmanchement.

La figure 10 montre qu'une pièce 5D, totalement dissymétrique, peut être utilisée. On reconnaît sur cette figure 10 les parties habituelles AC et BD de l'emmanchure 4. Conformément au mode préféré de mise en oeuvre du procédé de l'invention, les points A et B du haut de l'emmanchure 4 sont sur une même perpendiculaire à la ligne de bassin BA. A partir du point C, on a réalisé jusqu'à un point G une

coupe droite perpendiculaire à la ligne BA et on a réuni ce point G au point D par une ligne incurvée concave du côté de la droite CG. La pièce auxiliaire 5D a un contour correspondant avec une partie droite C'G' et une partie incurvée G'D'. On a représenté en trait mixte comment on ouvre la fente CGD pour écarter le point B du point A. On ne déplace dans ce cas, que la partie de dos du vêtement par pivotement autour du point G, comme indiqué par des flèches. On pourrait faire l'inverse et adopter une fente et une pièce rapportée qui entraînerait un déplacement de la partie de devant seule du vêtement.

On voit que l'invention laisse la plus grande liberté pour réaliser l'agrandissement nécessaire de l'emmanchure 4. Seules deux conditions sont à respecter. Il est souhaitable que le bord supérieur (le bord CD de la pièce 5 sur la figure 6 ou C'D' de la pièce 5D sur la figure 10) présente un contour qui reconstitue convenablement la partie manquante correspondante du contour habituel de l'emmanchure. D'autre part, comme on l'a dit plus haut, le rôle de la fente et de la pièce auxiliaire est de permettre d'écarter les points A et B jusqu'à leur espacement habituel de 15,5 cm environ qui donne à l'emmanchure 4 sa largeur convenable. Il a été constaté dans le cas des figures 5 et 10, par exemple, qu'il suffit d'écarter les points C et D d'une distance de 4,5 cm environ, par un mouvement de pivotement pour que les points A et B plus éloignés sur le rayon se trouvent écartés de la distance souhaitée de 15,5 cm.

Ces chiffres ne sont donnés qu'à titre indicatif puisqu'ils peuvent être différents en fonction des tailles, des genres de vêtement, des conformations des individus, mais ils sont fréquemment exacts. Autrement dit, les pièces auxiliaires 5 et 5A à 5D doivent permettre une ouverture supplémentaire de la fente d'une valeur de 4,5 cm environ, quel que soit leur contour par ailleurs.

On remarquera que le procédé de l'invention prévoit

aussi la réalisation d'un col faisant partie intégrante de la moitié de la veste. On a représenté le tracé d'un tel col 6 sur la figure 5 en trait mixte triple et on a montré ce même col 6 sur les figures 7 et 8 à l'état rabattu et à
5 l'état relevé. La figure 9 montre le col 6 de l'arrière, à l'état relevé, ne faisant qu'une seule pièce avec les deux moitiés du vêtement qui sont réunies par une couture de dos7.

On se reportera maintenant à la figure 11 pour expliquer plus en détail un mode.préféréd de mise en oeuvre
10 du procédé de l'invention.

On trace un rectangle ayant une largeur égale à la mesure du bassin BA plus la surlargeur de pignure de dos et la surlargeur (3 cm) de boutonnage de devant. Ce rectangle a une hauteur égale à la longueur désirée de la veste mesurée
15 à partir de la base du col, comme il est habituel. Selon l'invention, on trace la partie supérieure du vêtement qui comprend le haut de l'emmanchure en se servant soit de valeurs mesurées soit de valeurs empiriques connues en soi. L'emploi de valeurs empiriques donne le contour habituel
20 convenable de la partie supérieure du vêtement et l'emploi selon l'invention de valeurs mesurées place cette partie et le haut de l'emmanchure à l'intérieur du rectangle tracé à partir de la mesure du bassin.

On trace d'après les valeurs mesurées la ligne de
25 bassin BA et la ligne EM du bas de l'emmanchure. A partir du sommet S de la ligne de droite, ou ligne du milieu du dos du vêtement, on porte sur le côté supérieur du rectangle la longueur SP égale à $1/6$ de poitrine puis sur une perpendiculaire la longueur PQ égale à $1/24$ de poitrine pour obtenir
30 le point Q en dehors du rectangle. S'il y a un col incorporé, on le trace au-dessus de la ligne QS. S'il n'y a pas de col incorporé, on trace la ligne concave QS (représentée en trait mixte).

A partir du milieu R de la distance entre le sommet
35 S et la ligne EM du bas de l'emmanchure, on trace la parallèle RT de longueur égale à la demi-carrure mesurée du dos plus 1 cm. A partir de T on trace la droite perpendiculaire au côté supérieur du rectangle qui rencontre ce côté en U.

A partir de U on porte sur cette droite, à l'intérieur du rectangle, la distance UV égale à 2,6 cm (valeur prise empiriquement comme représentant la hauteur de l'épaule du côté du dos). On trace la ligne droite QV que l'on prolonge
 5 au-delà de V de 1 cm (valeur empirique). On obtient le point B'.

Sur la même ligne RT mais à partir du point Rl sur le côté gauche du rectangle on porte la longueur RlTl égale à la demi-carrure mesurée du devant plus 1 cm, à laquelle on
 10 ajoute aussi la surlargeur (3 cm) de boutonnage du devant. On obtient le point Tl à partir duquel on trace la droite perpendiculaire au côté supérieur du rectangle qu'elle rencontre en Ul et on porte à partir de Ul, à l'intérieur du rectangle, la distance UlVl égale à 5 cm (valeur prise
 15 empiriquement comme représentant la hauteur de l'épaule du côté du devant). Sur le côté supérieur du rectangle, à partir du ^{sommet gauche} S1 on porte une longueur empirique de 10 cm augmentée de la surlargeur de boutonnage pour obtenir le point Wl. On trace la ligne WlVl que l'on prolonge au-delà de Vl de 1 cm
 20 (valeur empirique). On obtient le point A'.

La perpendiculaire UT rencontre la ligne EM du bas de l'emmanchure en un point X. De ce point, vers le point T, on porte la longueur XY égale à 4 cm (valeur empirique), pour obtenir le point Y à partir duquel on trace une paral-
 25 lèle à la ligne EM et on y porte, vers le devant du vêtement, une longueur de 1 cm (valeur empirique). On obtient le point D'.

On procède de la même façon à partir du point Xl de rencontre de UlTl avec la ligne EM en portant d'abord à
 30 partir de Xl, vers le haut, une longueur de 2 cm puis vers le dos une longueur de 1 cm. On obtient le point C'.

Les points C' et D' sont les points inférieurs du contour partiel de l'emmanchure, comme les points A' et B' en sont les points supérieurs.

35 On trace alors avec un pistolet la ligne courbe B'TD' et la ligne courbe A'TlC'. Ces courbes constituent une partie du contour de l'emmanchure du côté du devant et du côté du dos du vêtement.

En procédant comme expliqué ci-dessus, on constate que les points A' et B' sont proches l'un de l'autre. Selon l'importance de la carrure et selon la position du bas de l'emmanchure sur une personne, selon aussi les valeurs empiriques notamment celles de la hauteur de l'épaule, que l'on peut corriger selon les styles et selon les personnes, les points A' et B' se trouvent sur une même perpendiculaire à la ligne EM ou sur deux perpendiculaires distinctes espacées au maximum de 7 cm.

10 Sur la figure 11, les points A' et B' étant peu espacés on a tracé une seule droite équidistante perpendiculaire aux lignes EM et BA, qui rencontre la ligne BA en un point N.

En dessous des points C'D', on trace une fente ouverte à contour arrondi C'GD' permettant une piqure facile en ligne courbe continue.

On trace séparément le contour d'une pièce auxiliaire 5 en lui donnant un bord supérieur 8 incurvé de façon à reconstituer le contour manquant de l'emmanchure entre les points C', D', après leur écartement, ce bord 8 devant passer par le point H de rencontre de la perpendiculaire équidistante de A', B' avec la ligne EM.

On donne à la pièce 5 une largeur suffisante à écarter la fente C'GD' de la façon suivante. En prenant le point N comme centre de rotation, on fait pivoter le point D' vers la droite jusqu'en D sur une distance D'D de 2 cm environ et on fait pivoter le point C' vers la gauche jusqu'en C sur une distance de 2,5 cm environ. Après coupe, la couture de la pièce 5 sur les bords de la fente C'GD' maintiendra les points C'D' à la position écartée C,D. Il en résultera que les points A' et B' seront écartés aussi par pivotement et se trouveront en A et B, à leur espacement habituel.

La position du centre de rotation appelle la remarque suivante. On a dit plus haut, en référence à la figure 10, que l'on ouvre la fente par pivotement autour du point G qui est le point le plus bas de cette fente. La fente a toujours tendance à s'ouvrir autour de ce point G.

La souplesse du tissu permet néanmoins d'écarter les points A'B' (figure 11) pour les mettre en A et B respectivement sur un cercle dont le centre n'est pas le point G. Bien entendu, ce changement de centre de pivotement n'est possible que lorsque le point préféré N n'est pas très éloigné du point bas G de la fente et lorsque l'écartement en A-B des points A'B' reste dans les limites définies plus haut. En dehors de ces conditions, la souplesse du tissu ne permettrait plus ce changement de centre et de rayon de pivotement.

Si on le désire, on trace aussi un col 6 qui fera partie intégrante de cette moitié du vêtement. Le contour de ce col 6 ainsi que le tracé du bord du vêtement et du bord de l'emmanchure donnant les points A', B', C', D' se font d'après les mesures et selon les règles classiques qui ne sont pas concernées par l'invention.

Il a été constaté avec surprise qu'un vêtement ainsi coupé, cousu, en deux pièces principales seulement réunies par une piqure de dos 7 (figure 9), avec un col 6 incorporé si on le désire, avec deux pièces auxiliaires 5 sous le bras, se place parfaitement bien sur la personne qui le porte et s'ajuste plus facilement, à l'aide des pinces habituelles que les vêtements de coupe classique.

Le procédé de l'invention s'applique aussi à la réalisation des manches du vêtement. Le corps de ce dernier se compose classiquement de deux pièces de devant 1 et de dos 2 comme on peut le voir sur les figures 2, 3, pour limiter un contour d'emmanchure A C D B; de même, une manche classique (figure 12) se compose de deux parties distinctes, une partie 9 qui constitue le côté extérieur de la manche et une partie 10 qui en constitue le côté intérieur. Chacune de ces parties 9, 10 a un bord supérieur 11, 12 respectivement auquel on donne un contour qui s'ajuste avec celui de l'emmanchure 4 d'une veste terminée comme celle de la figure 7. En rapprochant autant qu'il est possible sans qu'elles se recouvrent les deux parties classiques 9, 10, on peut les inscrire dans un rectangle

tracé sur la figure 12 où ces deux parties sont dessinées en trait continu. Si, comme on l'a fait pour les parties de veste, on rapproche davantage ces deux parties 9, 10, en les faisant se toucher par une extrémité 13 de leurs bords inférieurs respectifs 14, 15 et en les faisant pivoter autour de ce point 13 pour qu'il n'existe plus aucun intervalle 16 entre eux, on constate que le rectangle qui les contient peut être beaucoup plus étroit. Sur la figure 12, on a représenté en trait mixte, avec un décalage pour éviter la superposition des traits, les deux parties rapprochées sans intervalle, se recouvrant partiellement, et ne constituant plus qu'une nouvelle pièce 16 sans couture. Les bords supérieurs 11, 12 se rencontrent alors en un point d'intersection 17.

Cette pièce 16 est dessinée en trait plein sur la figure 13 à l'intérieur d'un rectangle qui peut avoir une largeur de 30 cm seulement et une hauteur de 72 cm égale à la longueur de la manche. Le bord inférieur 14, 15 de cette pièce unique 16 de manche a la dimension habituelle du bas de manche mais la partie supérieure n'est plus assez large puisque le bord supérieur 18 n'est plus qu'une partie du contour de l'emmanchure.

Selon l'invention, à partir du point d'intersection 17 des anciens bords 11, 12, on trace et on découpe une fente 19 que l'on ouvre ensuite, afin d'écarter les deux parties supérieures et de reconstituer le contour des bords 11, 12. De préférence, on trace par le point d'intersection 17 une perpendiculaire à un petit côté du rectangle exinscrit et on prend un point M au tiers environ à partir du bas de la manche. On ouvre la fente 19 à partir du point M pris comme centre de pivotement de façon à déplacer vers la droite un point E' voisin du point d'intersection 17 jusqu'en E et à déplacer vers le gauche un point F' voisin du point d'intersection 17 jusqu'en F. On maintient les points E et F écartés à l'aide d'une pièce rapportée

20 découpée séparément. Cette pièce 20 a une largeur L qui est égale à $1/4$ de la mesure du bassin. Son bord supérieur 21 est tracé pour reconstituer entre les points écartés E, F le contour manquant de l'emmanchure. Le reste 22 de son

5 périmètre, ainsi que le tracé de la fente 19, sont choisis de façon à permettre une piqure facile le long d'une courbe continue. La valeur L résulte d'une constatation empirique; elle peut être modifiée.

Il est donc clair que l'on applique à chaque

10 manche le même procédé qu'aux deux moitiés du corps du vêtement.

On a expliqué l'invention, jusqu'à présent, en se référant à la confection d'un vêtement pour homme dans lequel la dimension mesurée au bassin a été prise comme la

15 largeur la plus faible du rectangle de tissu, la partie supérieure étant ensuite élargie comme on l'a expliqué au moyen d'une fente que l'on ouvre et que l'on maintient ouverte à l'aide d'une pièce rapportée. Cette façon de faire est justifiée parce que, chez l'homme, la dimension mesurée

20 au bassin est couramment la dimension la plus faible. Il en est autrement chez la femme dont la taille est beaucoup plus marquée que celle de l'homme et dont le bassin est, au contraire, plus large.

Quand l'invention est appliquée à un vêtement

25 féminin (veste, manteau, etc...), la dimension qui permet la plus grande économie de tissu, parce qu'elle permet la largeur la plus faible du rectangle de traçage, est la dimension mesurée à la taille. La figure 14 montre un rectangle de traçage dont la largeur TA est celle de la mesure de

30 la taille d'une femme augmentée des surlargeurs de couture et de boutonnage s'il y a lieu. On élargit la partie supérieure pour lui donner la dimension nécessaire à la poitrine en procédant comme on l'a déjà expliqué, au moyen d'une fente C GD qui prolonge les deux côtés AC et BD de

35 l'emmanchure et en y rapportant une pièce 5 d'élargissement dessinée en trait mixte.

On élargit la partie inférieure pour lui donner la dimension nécessaire aux hanches en procédant conformé-

ment à l'invention, c'est-à-dire en pratiquant une fente 23
qui part du bord inférieur du vêtement et qui se rapproche
plus ou moins de la taille TA, selon la conformation exacte
de la personne. On écarte cette fente et on la maintient à
5 l'état écarté grâce à une pièce rapportée 24 dessinée en
trait mixte que l'on coud aux bords de la fente 23. Cette
dernière pourrait être rectiligne. Pour que la piqure soit
exécutée plus facilement, il est préférable de donner à la
fente un contour arrondi dans la zone de son interruption
10 25.

REVENDEICATIONS

1. Procédé de tracé, de coupe et de confection d'une pièce de vêtement ayant une longueur et des dimensions en sens transversal de valeurs différentes dont l'une
5 a une valeur minimum, caractérisé en ce qu'on fait contenir cette pièce dans un rectangle de traçage ayant comme largeur ladite largeur minimum (BA, 14 + 15, TA), on pratique une fente ouverte (C GD, 19, 23) dans les parties de la pièce qui doivent avoir une dimension plus importante, ou ouvre
10 cette fente jusqu'à obtenir la dimension voulue et on la maintient ouverte par couture d'une pièce rapportée (5, 20, 24).

2. Procédé selon la revendication 1 appliqué à une pièce de vêtement ayant une partie supérieure qui
15 comprend un contour d'une emmanchure à largeur déterminée et une partie inférieure de largeur déterminée, caractérisé en ce qu'on fait contenir cette pièce dans un rectangle ayant comme largeur ladite largeur déterminée de la partie inférieure en supprimant une partie du contour d'emmanchure,
20 on crée dans le bas du contour partiel de l'emmanchure une fente, on découpe une pièce auxiliaire ayant un bord supérieur qui reconstitue la partie supprimée du contour de l'emmanchure, on ouvre cette fente et on la fait tenir ouverte au moyen de cette pièce auxiliaire que l'on coud
25 avec les bords de la fente ouverte afin de reconstituer la totalité du contour de l'emmanchure et de lui redonner sa largeur déterminée.

3. Procédé selon la revendication 2 mis en oeuvre pour une moitié d'une veste ayant dans sa partie supérieure
30 un contour d'emmanchure ayant deux points supérieurs (A, B) à réunir et ayant une partie inférieure de largeur définie par la mesure de bassin, caractérisé en ce qu'on ajoute à ladite mesure de bassin les surlargeurs nécessaires de couture et de boutonnage, on trace un rectangle ayant comme
35 hauteur celle de la veste et comme largeur cette mesure de bassin accrue des surlargeurs, on trace la partie supérieure

et le contour partiel de l'emmanchure à partir respectivement du côté du dos et du côté du devant de ce rectangle pour obtenir deux points (A',B') situés sur des perpendiculaires à la ligne de bassin espacées d'une distance allant
5 de 7 cm à 0 cm, ce contour partiel étant limité par des points supérieurs (A',B') qui deviennent les points (A,B) après écartement et par des points inférieurs (C',D').

4. Procédé selon la revendication 3, selon lequel on trace dans le rectangle les lignes de bassin (BA) et de
10 bas d'emmanchure (EM), caractérisé en ce qu'on trace la partie supérieure et le contour partiel (A'T1C' - B'TD') de l'emmanchure à partir de lignes (RT - R1T1) parallèles à la ligne de bas d'emmanchure (EM) à mi-distance entre celle-ci et le côté supérieur du rectangle.

15 5. Procédé selon la revendication 1 caractérisé en ce qu'on donne à la fente un contour (C'GD') en ligne courbe permettant une piqure facile en ligne courbe continue.

6. Procédé selon l'une quelconque des revendications 3, 4 caractérisé en ce qu'on trace à égale distance
20 des points (A'B') du sommet du contour réduit de l'emmanchure une perpendiculaire à la ligne de bassin (BA) qu'elle rencontre en un point de pivotement (N) et on ouvre la fente (C'GD') en écartant les points inférieurs (C', D') du
25 contour partiel par pivotement autour du point de pivotement (N).

7. Procédé selon la revendication 6 caractérisé en ce qu'on fait pivoter le point inférieur (C') du contour partiel situé du côté du devant du vêtement d'une distance
30 de 2 cm environ et le point inférieur (D') du contour partiel situé du côté du dos du vêtement d'une distance de 2,5 cm environ, en donnant à la pièce auxiliaire (5) la largeur correspondante.

8. Procédé selon la revendication 1 mis en oeuvre
35 pour une manche d'un vêtement ayant une partie supérieure limitant un contour d'emmanchement (11, 12) et une partie inférieure ayant comme largeur déterminée la mesure de bas

de manche, caractérisé en ce qu'on trace un rectangle ayant comme largeur cette mesure de bas de manche, on trace la partie supérieure à l'intérieur de ce rectangle en obtenant un contour partiel d'emmanchure présentant un point

- 5 d'intersection (17), on trace la fente à partir de ce point d'intersection (17).

9. Procédé selon la revendication 8 caractérisé en ce qu'on ouvre la fente par pivotement à partir d'un point (M) situé sur une perpendiculaire aux petits côtés
10 du rectangle passant par le point d'intersection (17), au tiers environ de cette perpendiculaire à partir du bas de la manche.

10. Procédé selon la revendication 9 caractérisé en ce qu'on déplace d'un côté un point (E') voisin du
15 point de croisement (17) et du côté opposé un point (F') voisin du point de croisement (17) et on maintient cet écartement de la fente à l'aide d'une pièce (20) ayant une largeur (L) égale à environ 1/4 de la mesure de bassin du vêtement auquel est destinée cette manche.

20 11. Procédé selon la revendication 1 appliqué à une pièce de vêtement féminin caractérisé en ce qu'on donne au rectangle de traçage une largeur égale à la mesure de la taille (TA) augmentée des surlargeurs de couture et de boutonnage et on élargit à la fois la partie
25 supérieure pour lui donner la dimension mesurée à la poitrine et la partie inférieure pour lui donner la dimension mesurée au bassin au moyen de deux fentes (C GD et 23) que l'on fait tenir ouvertes chacune respectivement à l'aide d'une pièce rapportée et cousue (5, 24) aux bords
30 de la fente ouverte.

1/7

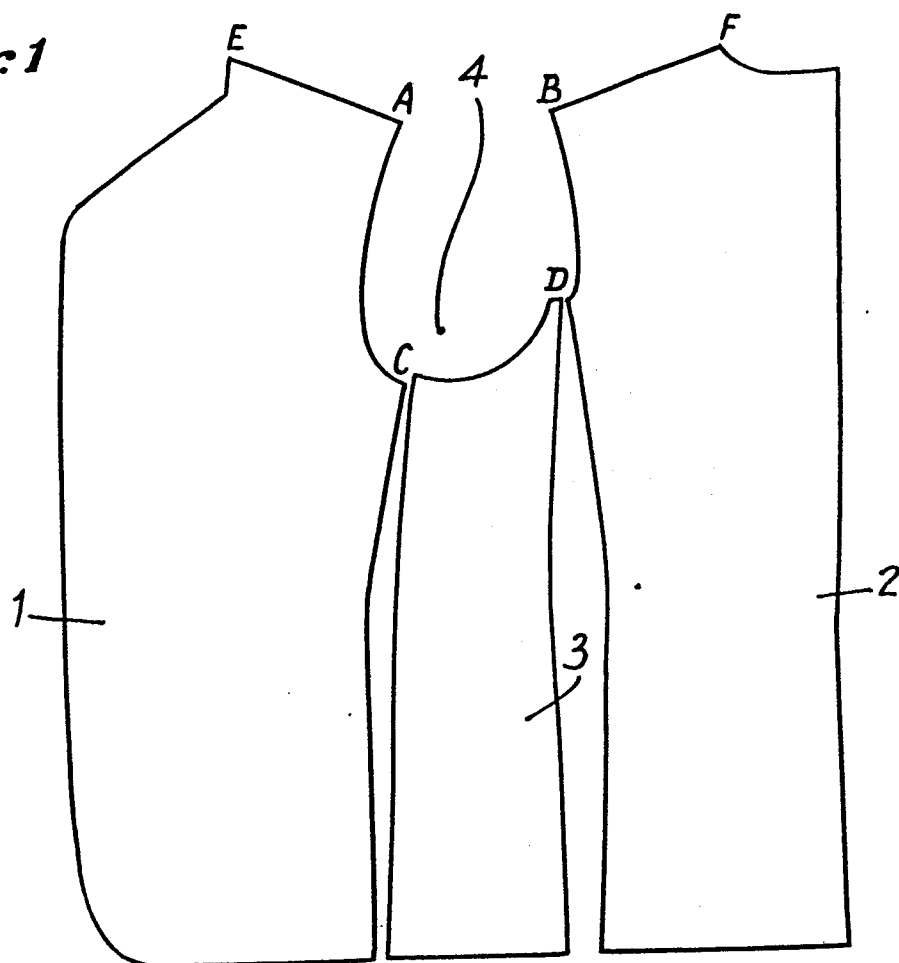
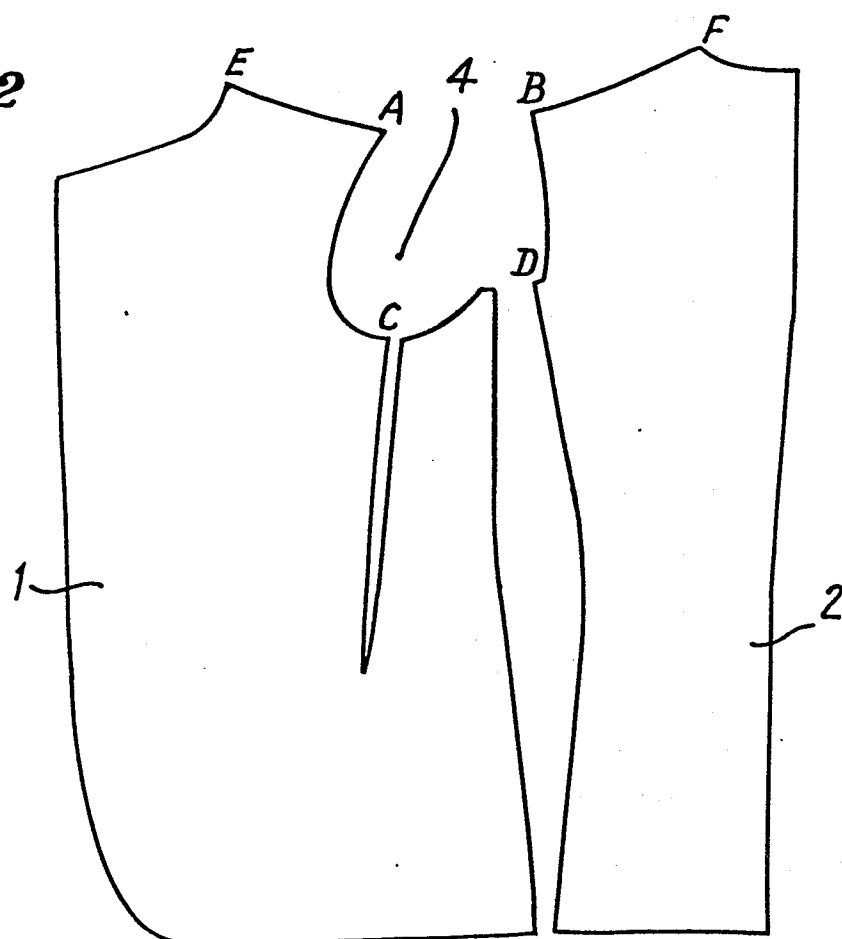
Fig:1*Fig:2*

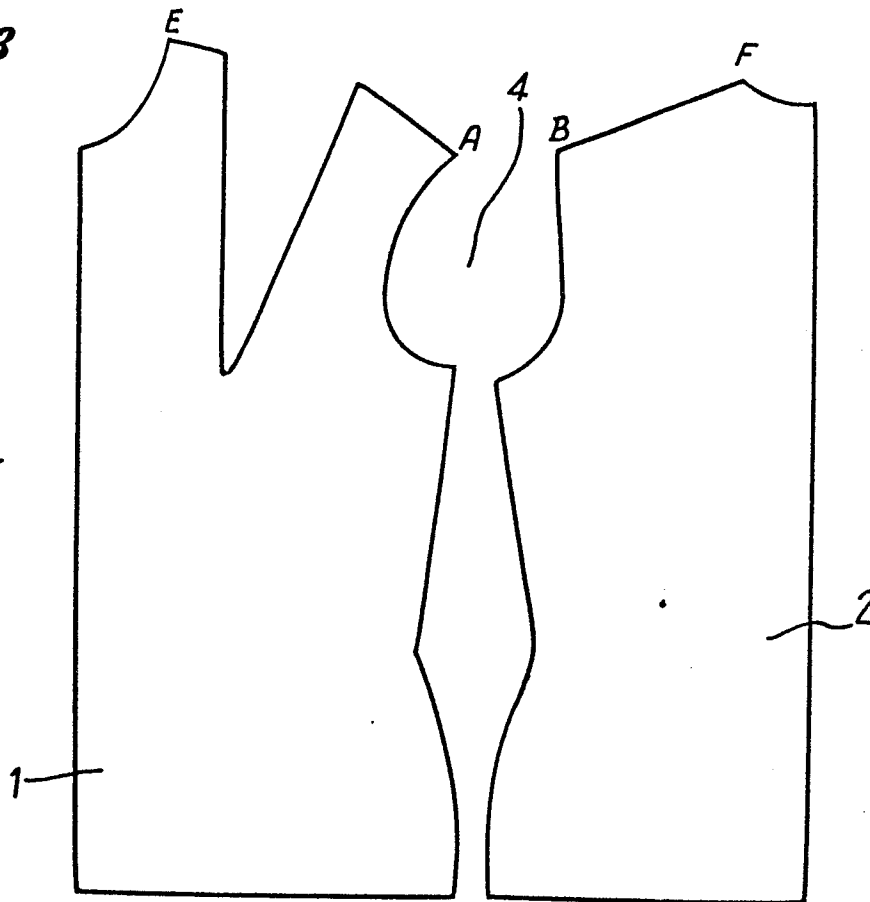
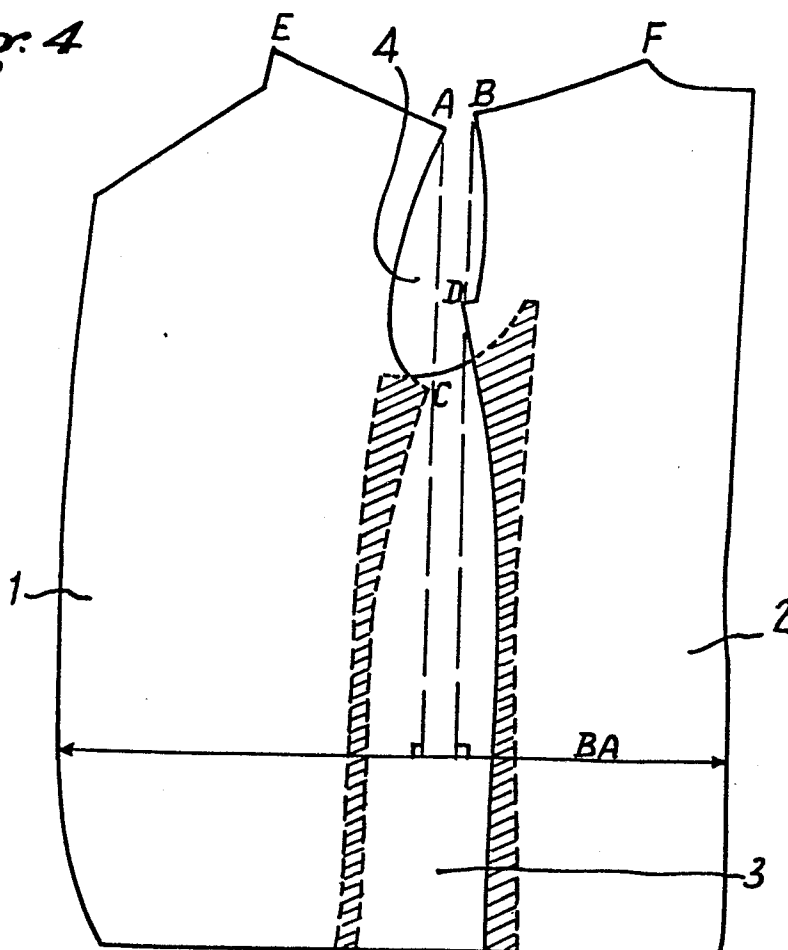
Fig. 3*Fig. 4*

Fig. 5

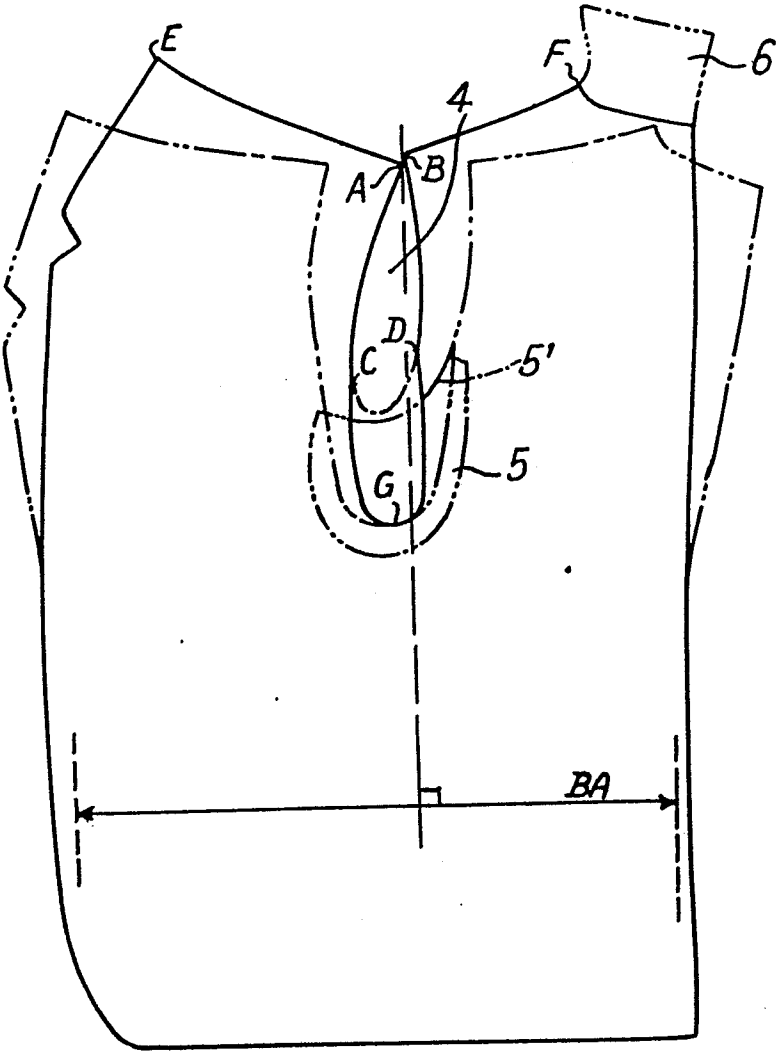
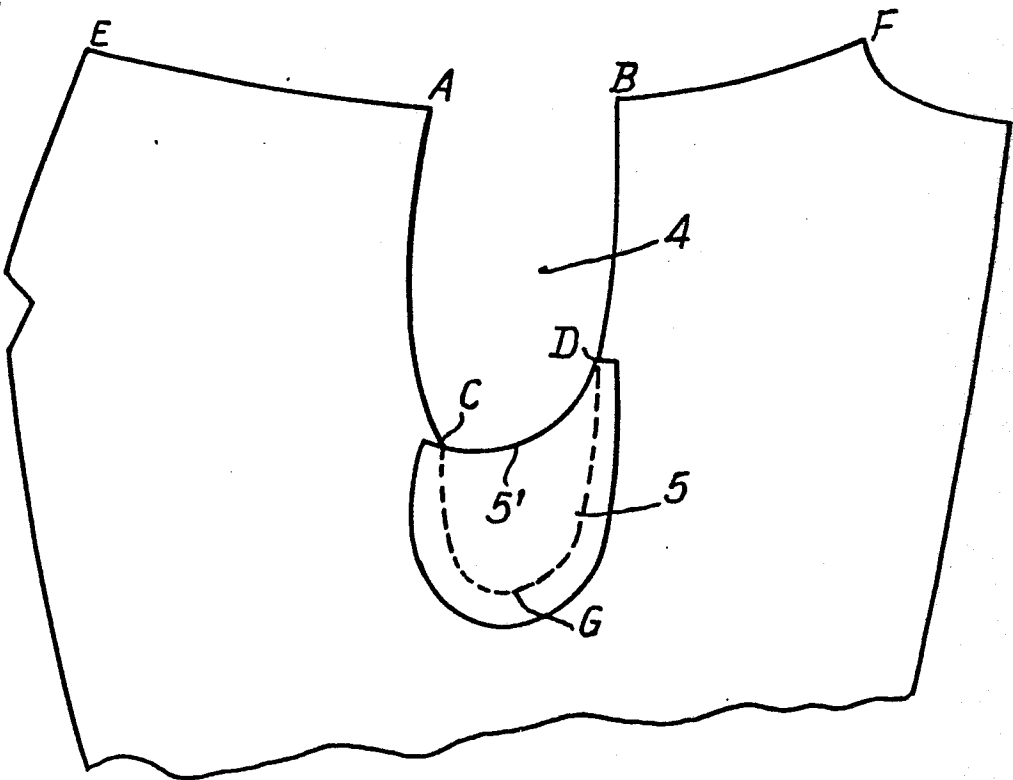
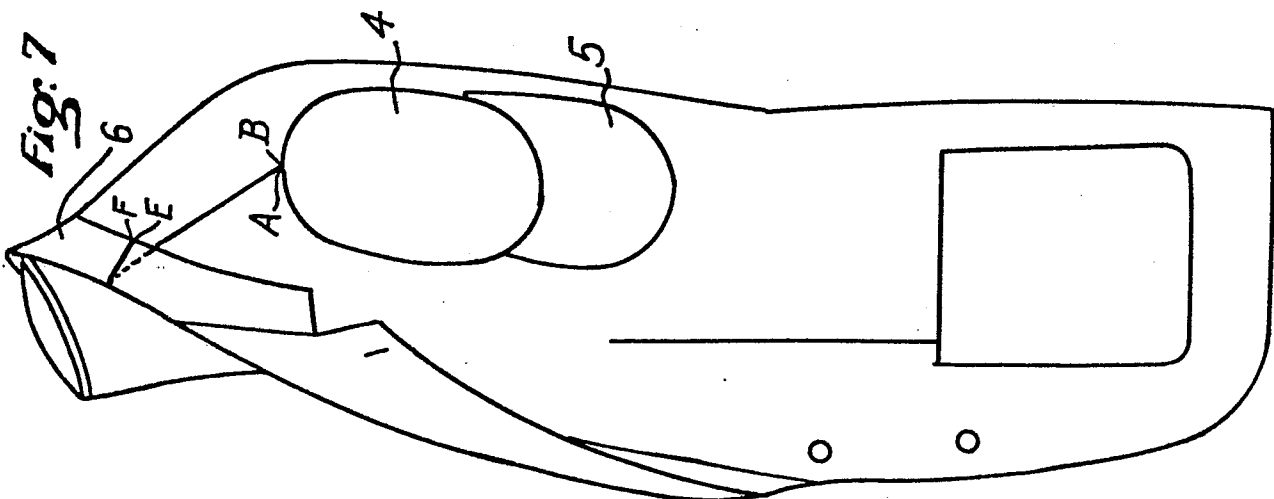
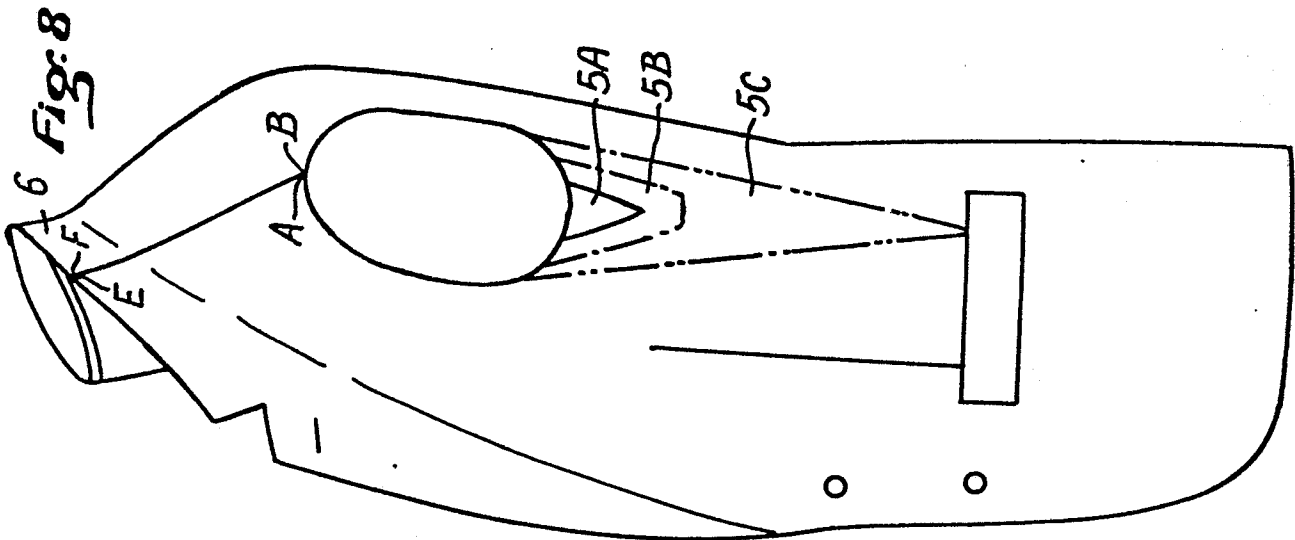
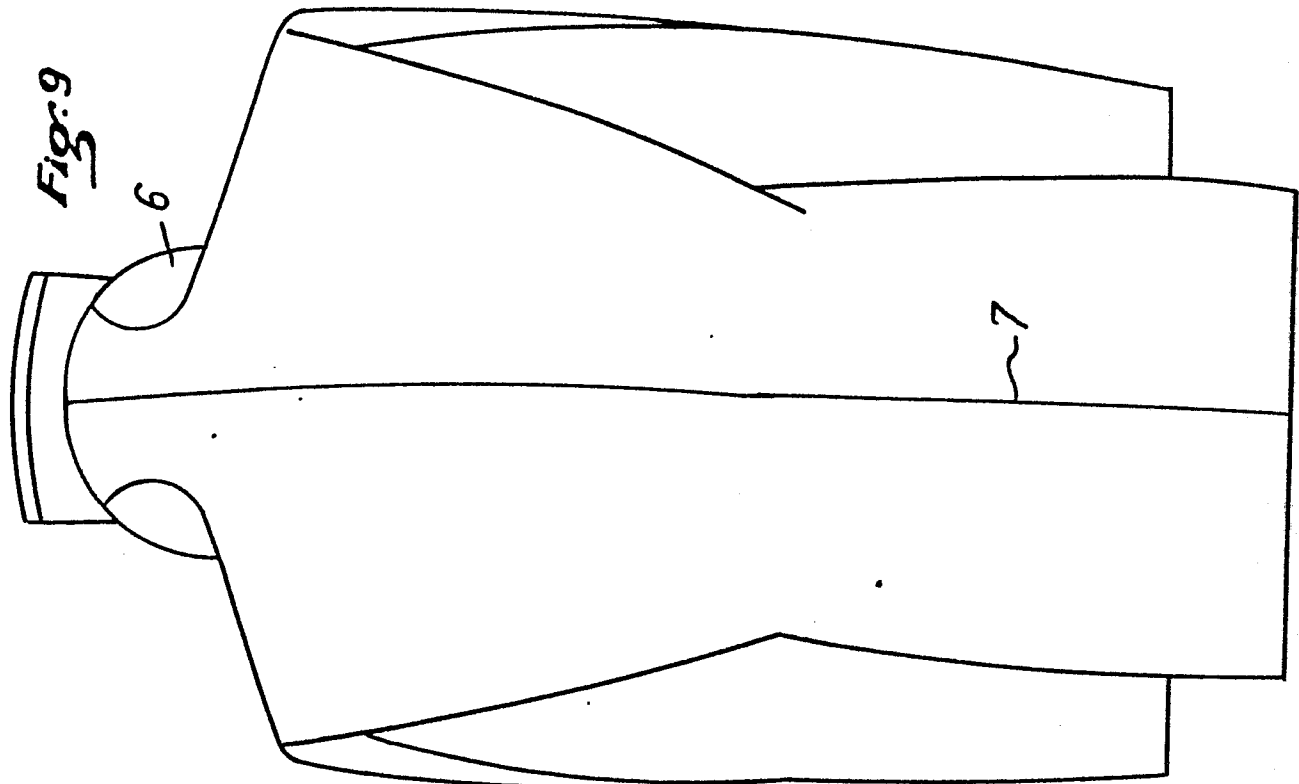


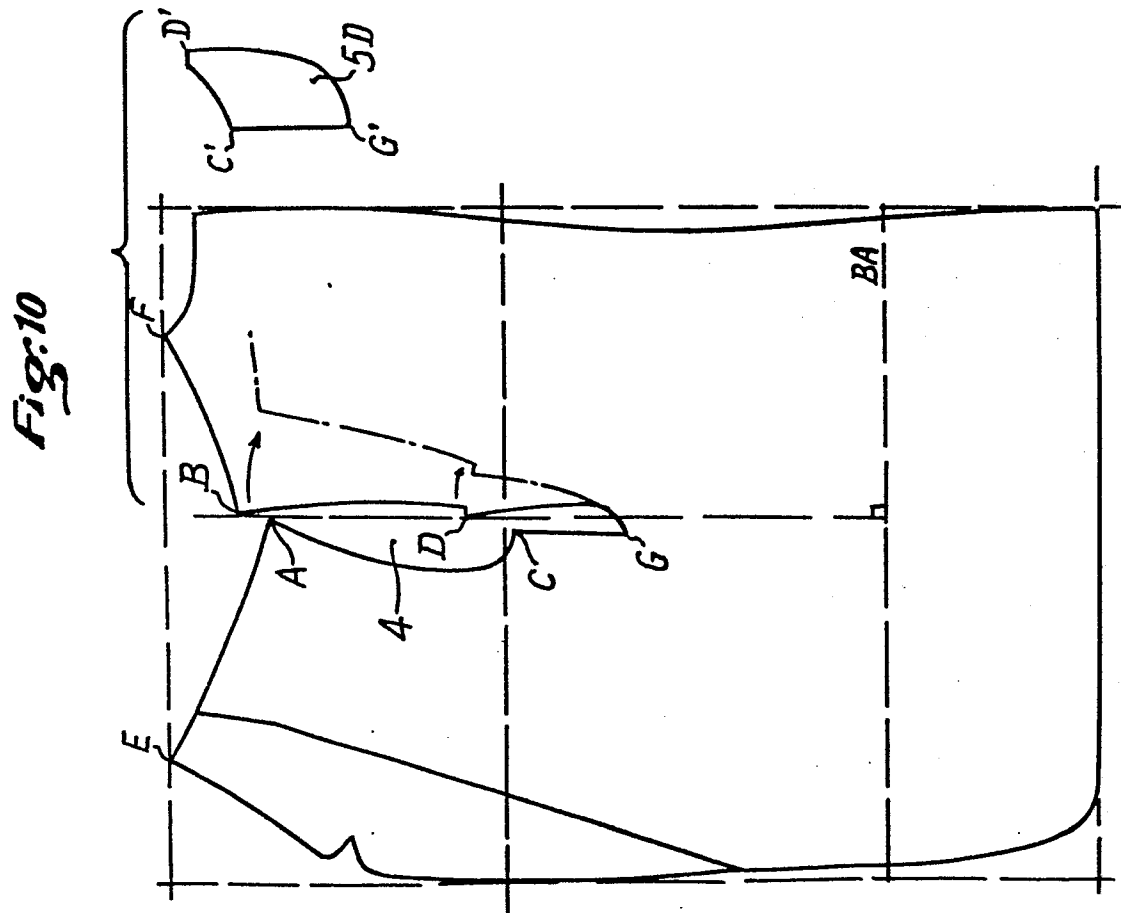
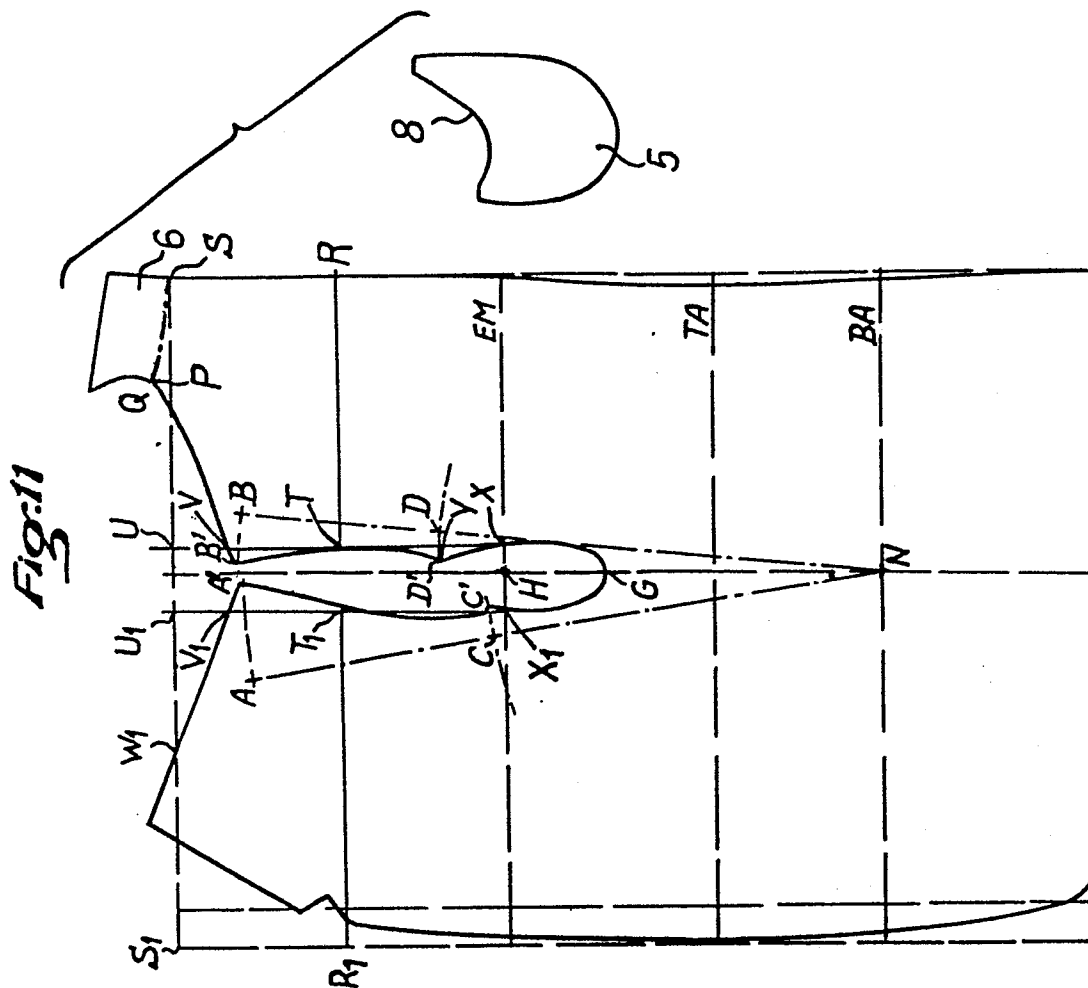
Fig. 6



4/7



5/7



6/7

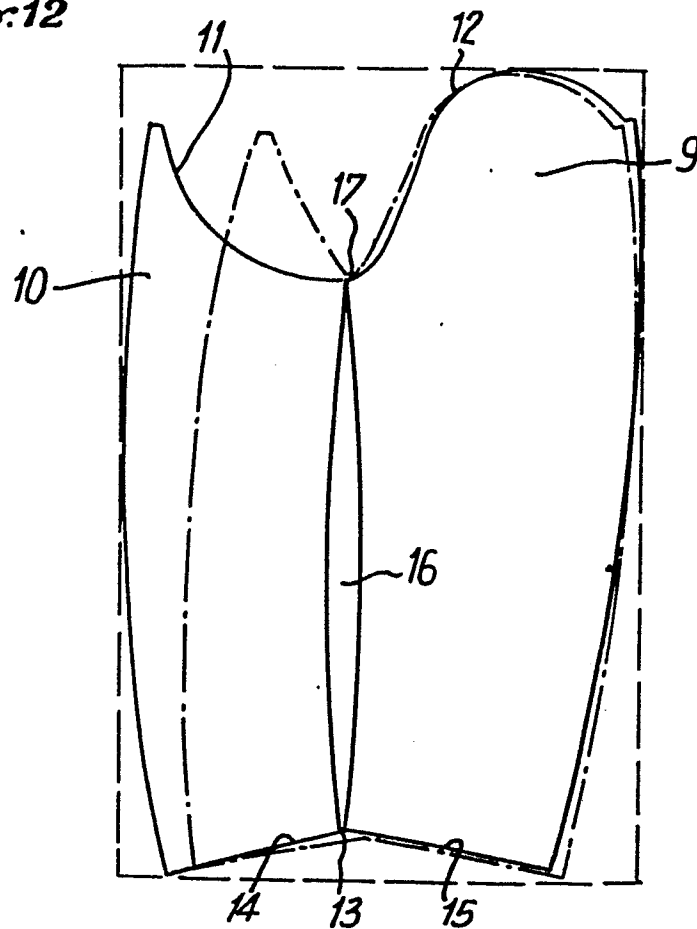
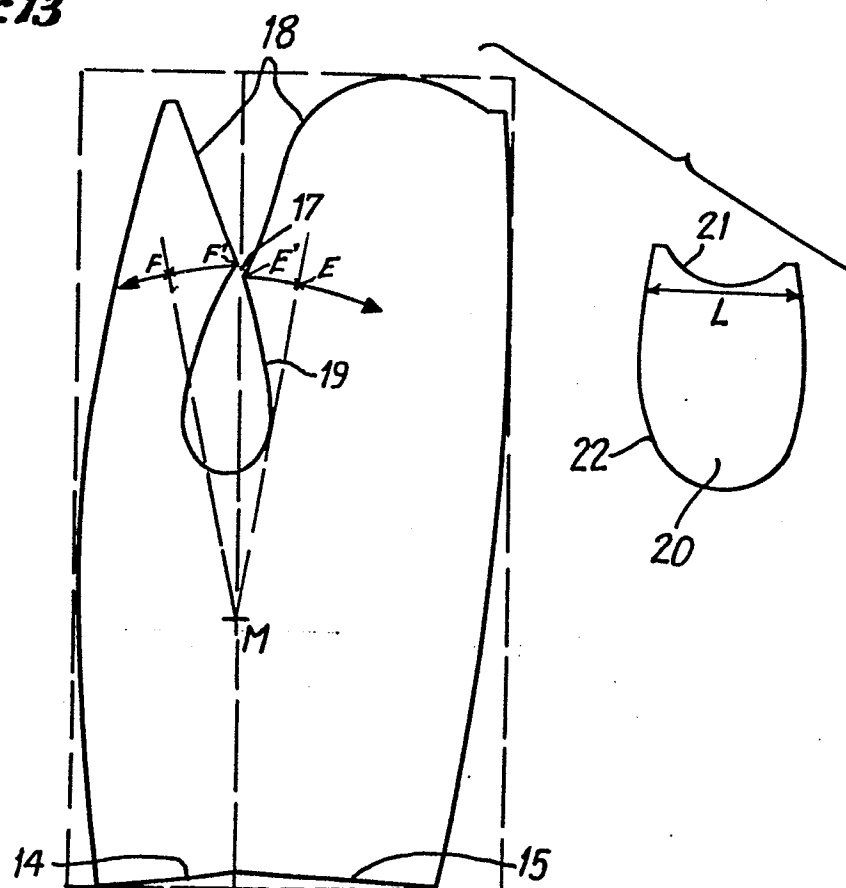
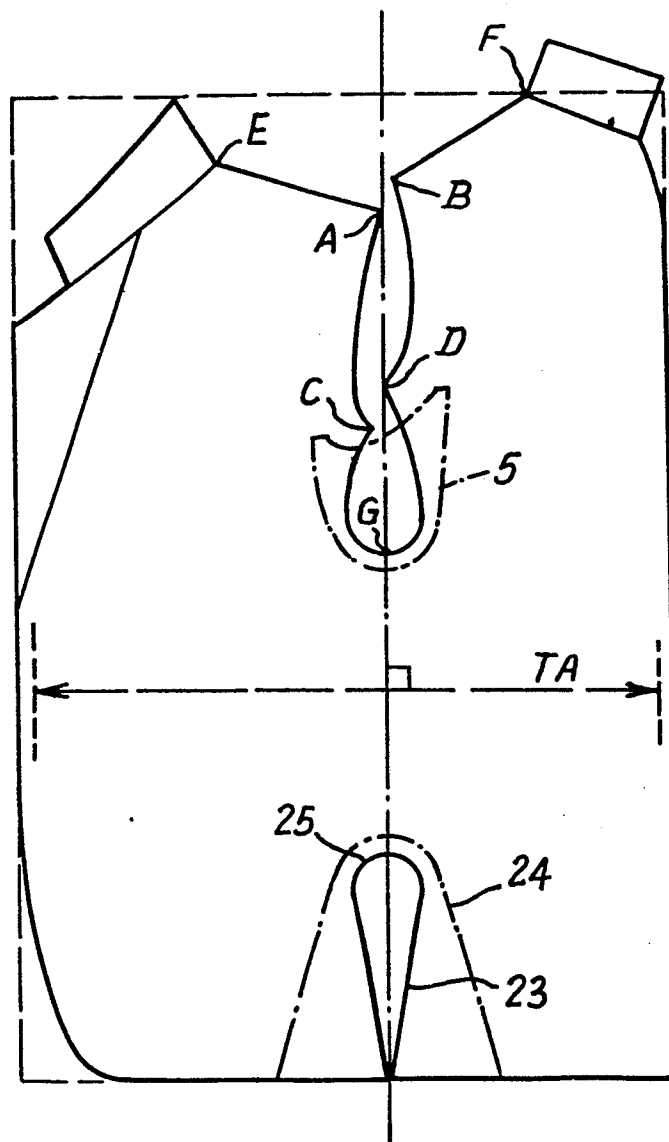
Fig. 12*Fig. 13*

Fig.14



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0112215

Numéro de la demande

EP 83 40 2264

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 3)
X	FR-A-1 082 534 (L. MICHALIK) * page 1, colonne 2, les 3 derniers alinéas; page 2, colonne 1, en entier; colonne 2, alinéa 1; résumé point 1; figures *	1-3	A 41 H 3/00 A 41 D 27/10
A	FR-A-1 130 850 (E. EUTROPIO) * en entier; figure référence "e"	1-3	
A	US-A-2 343 103 (L. WHITE)		
A	US-A-3 187 344 (R. PORCELLO)		
A	FR-A- 966 094 (R. JAMIESON)		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 3)
A	US-A-3 431 562 (E.N. SOUDERS)		A 41 H A 41 D A 41 B
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 16-03-1984	Examineur GARNIER F.M.A.C.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	